

pleine et entière liberté à ses enfants de s'adresser à tout prêtre approuvé pour la direction de sa conscience.

Tout fidèle donc, électeur ou candidat, qui croit que son curé fait erreur et s'écarte des véritables règles dans la direction à donner à ses paroissiens au sujet du choix qu'ils ont à faire d'un député, peut s'assurer avec la plus grande facilité de ce qui en est, en s'adressant à quelque autre prêtre éclairé, et surtout à son évêque, et mettre ainsi sa conscience en sûreté et sauvegarder la pleine et entière liberté de son vote. Voilà donc comment la prépondérante influence spirituelle-indue du prêtre sur les électeurs, se trouve réduite à néant par la prévoyance et la sagesse de l'Eglise. Mais si aucun des électeurs et le candidat lui-même qui se croit lésé, n'en font rien, s'ils ne s'inquiètent nullement de recourir à l'évêque ou à quelque prêtre capable de les éclairer, ils n'ont pas plus le droit de se plaindre de leur pasteur ou de leur évêque, que le malade qui ne voudrait ni suivre la direction, ni prendre les remèdes prescrits par son médecin, n'aurait le droit de se plaindre de ce médecin. La conduite tracée par le curé à ses paroissiens au temps des élections est le jugement en première instance rendu au meilleur de sa conscience; que si quelqu'un n'en est pas satisfait, il a toute liberté de s'adresser au tribunal supérieur. S'il néglige de le faire, c'est qu'il accepte alors le jugement de son curé comme satisfaisant pour sa conscience et sa liberté, et il n'est pas plus admissible à venir porter des plaintes après l'élection, qu'un plaideur dans l'ordre civil n'est admissible à porter sa cause en appel, lors que par sa négligence et sa pure faute il a laissé écouler le temps que lui donnait la loi pour faire cet appel: s'il croit avoir quelque dommage à en souffrir, il n'a plus à s'en prendre qu'à lui-même, et il n'a aucun droit de se plaindre du tribunal en première instance ni du tribunal en seconde instance. Ainsi, les électeurs et les candidats qui ont négligé les moyens que leur donnait l'Eglise de redresser leurs griefs tandis que c'était le temps, n'ont plus aussi eux qu'à s'en prendre à eux mêmes, et ils n'ont aucun droit de se plaindre de leur curé ou de leur évêque qui ont fait consciencieusement leur devoir.

Telle est la solution que l'on doit donner au second cas proposé par M. L.-O. David.

V

3IÈME CAS

“ Un individu accusé publiquement d'un crime par un prêtre dans la chaire, a-t-il d'autre moyen, pour obtenir la réparation du mal matériel que ce prêtre lui aurait fait, que de s'adresser aux tribunaux (civils), et n'a-t-il pas le droit d'exercer le recours que la loi lui donne? Le candidat à qui le prêtre fait un dommage plus considérable n'est-il pas dans le même cas, et n'a-t-il pas les mêmes droits?”

Comme on le voit, il s'agit ici d'un prêtre qui abuse de son ministère, et qui profite de sa position en chaire pour dire aux fidèles qu'il doit instruire de la parole de Dieu, des choses qui peuvent nuire à la réputation de quelques-uns d'entre eux, et même les accuser de crime. C'est donc un cas d'abus de la part d'un prêtre dans l'exercice du saint ministère. Nous avons traité cette question dans un paragraphe spécial de notre étude sur l'influence spirituelle induite, intitulé: “ Des appels comme d'abus,” et nous y avons démontré que l'Eglise s'est toujours opposée aux prétentions du pouvoir civil de soumettre ces cas à ses tribunaux. Non jamais l'Eglise ne consentira à soumettre ce qui se dit dans la chaire sacrée à l'examen des tribunaux laïcs car l'immunité du saint ministère est de droit naturel et divin et il échappe absolument à la juridiction du pouvoir civil.

C'est donc devant le tribunal ecclésiastique que le cas proposé doit être porté. Quand ce tribunal aura constaté l'abus, il jugera par quels moyens le délinquant pourra être amené le plus efficacement à réparer le mal qu'il a fait, l'injure et le

tort qu'il a causés à cet individu, et à ce candidat. Si les moyens dont ce tribunal peut disposer sont insuffisants, comme la faute commise est de sa nature un acte civil du prêtre, il autorisera au besoin les plaignants à s'adresser aux tribunaux civils pour en obtenir toute la réparation à laquelle la loi leur donne droit, et pour ce qui est de la faute personnelle de ce prêtre, il sera jugé conformément aux règles canoniques.

Telle est la règle que tous les fidèles doivent suivre dans ces pénibles circonstances, et tout le monde admettra qu'elle est très sage et en même temps très juste. Elle peut prévenir des scandales fort regrettables, et elle donne aux fidèles toute la garantie qu'ils peuvent désirer pour la protection de leurs droits et la réparation des dommages que pourrait leur avoir causés un prêtre qui aurait eu le malheur de tomber dans ces excès.

Nous avons la confiance que ces réponses aux questions de M. L.-O. David pourront aplanir les difficultés qu'il rencontraient à la solution juste et équitable pour tous les intéressés, de ces cas épineux. Nous croyons sincèrement qu'elles sauvegardent également les droits de l'Eglise et de l'Etat, et que fidèlement mises en pratique elles sauvegarderont aussi efficacement la liberté religieuse et civile du clergé et des citoyens. Il en résultera un grand bien pour tout le monde, celui de la bonne entente et de l'union la plus parfaite entre les prêtres et les fidèles, ce qui de l'aveu de tous a toujours fait notre force dans le passé, et peut seul assurer notre avenir national en ce pays.

S'il restait encore quelques doutes à ce Monsieur, nous le prions de nous les exposer et nous ferons avec plaisir notre possible pour les éclaircir.

Nous espérons qu'il voudra bien joindre ses efforts aux nôtres pour demander le rappel ou l'amendement convenable d'une loi qui au jugement de nos évêques, de notre clergé et de tous les catholiques les plus éclairés porte une grave atteinte à la liberté de l'Eglise en cette province.

Nous prions en même temps tous les véritables amis de la liberté religieuse et civile en ce pays, et spécialement les journalistes de vouloir bien lire notre étude sur l'influence spirituelle-indue, et d'en reproduire dans leurs journaux ce qu'ils croiront le plus propre à éclairer leurs lecteurs, sur ces matières si peu connues même des personnes instruites.

Tous ensemble insistons auprès du gouvernement pour en obtenir le changement demandé par les évêques de la province depuis plus de deux ans, sur ce point important de notre législation.

La dernière guerre que l'Angleterre a eue à soutenir contre l'Afghanistan, lui a coûté, dit-on, 17,000,000 louis sterling.

* *

L'automne prochain, on espère que les citoyens de Nicolet entendront le sifflet de la locomotive du chemin de fer du lac Champlain et du Saint-Laurent.

* *

On annonce que les Indiens d'Okla auront de nouveau leur procès à Aylmer au prochain terme criminel dans ce district.

* *

Des informations reçues de Londres disent que le gouvernement impérial appréhende une guerre prochaine entre la Grèce et la Turquie.

* *

Le maire MacIntosh prétend que la population d'Ottawa est de 24,025 âmes. La dette civique est de \$1,627,330. Les propriétés exemptes de taxes y compris les édifices parlementaires, ont une valeur de \$10,425,750. Le revenu de la cité pour 1881 est estimé à \$262,000.

SANS AUCUN DOUTE. — Afin qu'il n'y ait point d'erreurs nous tenons à faire savoir que la place du bon marché, pour chapeaux et fourrures: c'est chez Dubuc, Desautels & Cie, 217, rue Notre-Dame, là où le gros chien est à la porte.

LE CHEMIN DE LA FORTUNE

(Suite du Pays de l'Or)

PAR HENRI CONSCIENCE

X

LE DÉSESPOIR

Il faisait grand jour lorsque Jean Creps s'éveilla sous l'impression de la lumière. Il vit que Roozeman aussi avait déjà ouvert les yeux, et, comme il ne savait pas que son ami avait souffert pendant la nuit d'une fièvre dangereuse, il se réjouit de son apparente guérison.

Tous deux se levèrent et sortirent de la tente, dans la ferme espoir qu'ils trouveraient Donat près du feu; mais le feu était éteint, et, de quelque côté qu'ils laissassent errer leur regard ils ne découvrirent pas leur compagnon. Peu à peu, ils furent pris d'une grande inquiétude. Que pouvait-il s'être passé? Kwik les avait-il abandonnés à leur sort terrible? Impossible, il était le dévouement et la générosité même. Était-il sorti la nuit de la tente pour chercher de l'eau? L'avait-on enlevé ou était-il devenu la proie d'une bête féroce? Maintenant, ils sentaient toute la valeur du naïf villageois, qui portait dans le cœur, sous les apparences de l'ignorance et de l'indécision, un trésor de force innée et de courage invincible. Qu'allaient-ils devenir sans ce puissant appui?

Quelques sons lointains, dans lesquels ils crurent reconnaître la voix de Donat, répondirent au coup de pistolet. Ils jetèrent des cris de joie et regardèrent autour d'eux; mais quoiqu'ils entendissent encore la voix à plusieurs reprises, ils ne pouvaient découvrir l'endroit d'où elle venait. Ils marchèrent cependant vers le bord de la vallée où la croupe des montagnes était couronnée de gros sapins et de cyprès.

Un nouveau cri leur fit lever la tête. Ils virent de loin leur ami Donat au sommet d'un des plus hauts sapins. Ils ne l'eussent pas reconnu d'abord, parce que, à trois cents pieds au-dessus du sol de la vallée, il ne paraissait pas plus grand qu'un lapin, mais il agitait son chapeau et criait sans cesse pour les saluer.

Avant qu'ils eussent atteint le pied de la montagne, Donat accourut à eux. Il riait, sautait et gambadait en entourant de ses deux mains une chose dont la possession semblait le transporter d'une joie extrême.

— Ah! ah! un déjeuner, un succulent déjeuner, s'écria-t-il. J'en ai rêvé cette nuit. Nous allons faire bombance. Ce sera une fête!

Et il ouvrit sous leurs yeux un nid d'oiseau, dans lequel se trouvait six œufs, un peu plus gros que des œufs de pigeon.

— Venez, dit-il, venez près du feu! Cela nous fera du bien et nous restaurera. Qui croirait que le buffet est ici dans les airs? Je viens de grimper sur un arbre un arbre si haut que je n'osais plus regarder en bas. La terre tournait et dansait autour de moi; si je n'avais pas fermé les yeux, je n'aurais plus faim, sovez en sûrs.

Ses amis lui dirent combien son absence les avait effrayés.

— Tenez, je n'avais pas pensé à cela, répondit-il; que perdrait-on à moi? Je vous remercie cependant de votre bonne amitié. Les sénévés pèsent encore sur mon estomac comme un boulet de canon; je les sens se remuer dans mon corps à chaque pas que je fais. J'ai dormi d'un sommeil inquiet; j'étais éveillé avant le jour. Dans l'espoir de pouvoir tirer quelque gibier, je suis allé dans le bois. Je n'ai rien aperçu que deux grands oiseaux qui volaient à plus de cent pieds de hauteur, autour de la cime d'un arbre, et faisaient entendre par leurs cris qu'ils avaient leur nid là. A qui le disaient-ils? Les paysans connaissent cette langue. Je suis resté longtemps sur l'arbre et près du nid, pensant que je pourrais peut-être tuer ou

prendre le père ou la mère, ou tous les deux, mais je ne les ai plus revus.

Ils étaient revenus à la tente. On fit du feu et Donat mit les œufs avec un peu d'eau dans la marmite. En un instant, les œufs furent cuits. Comme ils allaient manger, Donat prit la marmite et dit:

— Les œufs m'appartiennent; j'en suis le maître et je réclame le droit de les partager comme bon me semble. Si quelqu'un ose faire une observation, je serai triste et mécontent.

— Fais à ta guise, Donat, répondirent ses amis.

Il partagea les œufs en trois parties inégales et dit:

— Voici trois œufs pour Victor et deux pour M. Creps. L'autre, je le garde pour moi, afin d'en connaître le goût.

Malgré leur promesse, ses amis amis refusèrent ce sacrifice; mais quoi qu'ils fissent, il resta inexorable.

— Bien! bien! s'écria-t-il, ne perdons pas de temps. C'est pour que tout soit égal entre nous que je fais les parts inégales. Vous avez vos estomacs de la ville, vous ne pouvez manger de la verdure. Les sénévés ne sont pas appétissants; mais ils l'estent bien et, en fin de compte, il en restera toujours quelque chose dans mon corps. Si je mangeais maintenant autant d'œufs que vous, je serais doublement nourri; cela ne serait pas loyal.

Ses camarades se laissèrent convaincre et acceptèrent les œufs.

Donat regarda avec une attention inquiète la physionomie de Victor, sur laquelle la fièvre avait laissé des traces de mauvais augure. En une seule nuit, le pauvre jeune homme était très amaigri, ou du moins ses joues étaient creuses, ridées et jaunes, tandis que le blanc de ses yeux semblait couvert de petites veines gonflées de sang.

Quoique évidemment enclin au silence, Victor répondit aux questions de ses amis aussi gaiement qu'il put et il les assura avec un doux sourire qu'il se croyait en état de continuer le voyage. Donat ni Victor ne parlèrent de la fièvre. Ils ne voulaient pas effrayer inutilement Jean Creps et espéraient d'ailleurs que cet accès avait été passager et ne reviendrait plus.

Ils plièrent la toile de leur tente, prièrent leurs sacs et partirent.

Après une heure de marche par monts et par vaux, ils arrivèrent à une grande vallée couverte de bouquets d'arbres épars, de petits bois et de hautes herbes. L'aspect des végétaux commençait à changer, seulement au sommet des collines se montraient encore des cèdres et des cyprès; dans le vallon les arbres ressemblaient plutôt à ceux que les chercheurs d'or avaient vus dans la vallée du Sacramento. Cela les réjouit, en leur donnant la conviction qu'ils avaient suivi la bonne route et qu'ils avaient descendu la sierra Nevada toujours du côté de la mer.

Victor ne parlait plus, il était excessivement fatigué et acceptait sans résistance l'aide de Donat, qui le tenait par le bras et le soutenait, en marchant, avec tant de force, qu'il le levait presque de terre. Jean Creps remarquait bien jusqu'à quel point son maheureux camarade était affaibli; mais, convaincu que leur salut pouvait dépendre de la rapidité de leur marche, il cachait son inquiétude et sa pitié et tâchait de lui inspirer du courage.

Leur joie fut encore plus grande lorsqu'ils remarquèrent sur le gazon des traces de pieds d'hommes. Ils ne pouvaient distinguer la forme de ces empreintes; mais l'avoine sauvage piétinée en cet endroit indiquait que toute une troupe de voyageurs y avait passé depuis peu.

Cette vue redoubla leurs forces. Ils prièrent Victor à mains jointes de rassembler tout son courage. Ils suivraient aussi vite que possible les traces des pas et rejoindraient peut-être avant la fin du jour les voyageurs qui les précédaient. Ils marchèrent encore pendant une couple d'heures, se reposant un peu de temps en temps pour permettre à Roozeman de reprendre haleine.

Comme ils allaient déboucher dans un